Diplôme CNED et Prépa Droits

Par **Lakelylake**, le **05/05/2019** à **22:05**

Bonjour,
Je viens de découvrir le forum et après une petite fouille dans les discussions pour une réponse à ma question, j'ai décidé de vous la demander directement. J'espère ne pas m'être trompé de forum et d'être suffisamment clair dans ma demande :)

Pour résumer ma situation actuelle ; Je suis âgé de 17 ans et j'ai quitté le lycée l'année dernière, en pleine seconde général. Donc actuellement je n'ai qu'un brevet des collèges et aimerai reprendre à la rentrée prochaine. Bientôt majeur, mes chances d'être accepté par un lycée sont très faibles et je pense donc me tourner vers la CNED.
Sauf que voilà, je ne sais pas si le BAC CNED passe dans les prépas ou non. J'ai contacté la CNED à ce propos et j'attends une réponse. J'ai déjà demandé cela à des étudiants CNED et les réponses diffèrent vraiment. Apparemment les prépas étant sélectifs, prennent les élèves qui ont un cursus pas très complexe, donc les diplômés CNED sont laissés au dernier plan voir refusés.
J'aimerai grandement reprendre mes études aussi longs doivent-ils et étudier le droit que J'ai toujours admiré et aurai rêvé de faire si je n'avais pas eu des complications dans ma scolarité m'obligeant un arrêt définitif...

J'espère trouver réponse à mes questions ici ou croiser des personnes ayant été dans un cas similaire au miens. Les inscriptions CNED sont pour bientôt du coup si le diplôme donné est aussi valide que ceux des lycées, je n'aurai plus d'empechement !

Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée ! C'est vraiment un forum sympa ici :)

Par **Dolph13**, le **05/05/2019** à **22:45**

Bonjour Lakelylake,

Je comprends que vous ressentez une situation pas facile.

Je ne connais pas le fonctionnement du CNED mais si vous voulez faire des études de droit sans passer par le bac, vous pouvez passer un DAEU. C'est un diplôme équivalent au bac qui se prépare à l'université. Le DAEU A (littéraire) permet de poursuivre en licence de droit.

Peut-être que c'est une piste à explorer.

Bon courage ;)

Par **Lakelylake**, le **05/05/2019** à **23:11**

Bonjour Dolph13!
Je viens de me renseigner en effet sur ce piste, mais faut être âgé de 20 ans au moins pour pouvoir y accéder, malheureusement je n'ai pas l'âge :/

J'ai été également fouiller un peu partout sur internet et apparemment le prépa n'est pas obligatoire pour accéder au fac mais l'entrée est tout de même sélectif, par Parcoursup. Ne pas être scolarisé dans un lycée ordinaire nous pénalise au niveau de Parcoursup ? :(

Par **Yzah**, le **06/05/2019** à **00:08**

Bonsoir,

Autre alternative: la capacité en droit. Elle se prépare en 2 ans à l'université. Elle a l'avantage de vous donner le niveau bac, tout en étudiant déjà le droit. A l'issue de cette capacité, vous pourrez normalement vous inscrire en université sans passer par Parcoursup.

Par **Yzah**, le **06/05/2019** à **00:13**

De plus, pendant que j'y pense, les frais d'inscriptions sont beaucoup moins importants que ceux du CNED.

Par **Lorella**, le **06/05/2019** à **10:25**

bonjour

Voici un article de l'onisep datant de juillet 2018 sur les lycéens décrocheurs. Des solutions pour reprendre des études :

http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Dispositifs-specifiques/Lyceens-decrocheurs-les-etablissements-pour-reprendre-des-etudes

Par **Lakelylake**, le **06/05/2019** à **15:42**

Bonjour,
Merci Yzah et Lorella pour vos précieux aides !

Pour ce qu'est du capacité en droit, j'ai passé ma matinée à me renseigner davantage dessus ainsi que les conditions d'entrée. Une école dans ma ville propose cette formation, je les ai

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

d'ailleurs contacté et suis en attente d'une réponse pour avoir davantage de renseignements. Je serai âgé de 18 ans quand les inscriptions seront ouverts (Juillet). Je suis déscolarisé depuis 1 an maintenant et suis inscrit à la Mission Locale et Pôle Emploi. J'ai seulement le Brevet des Collèges, vous pensez j'ai une chance d'entrer dans cette formation ?
Également j'ai tenté de me renseigner sur les tarifs mais rien trouvé de précis. Seul le prix d'un certain document demandé, le CVEC, qui s'élève à un peu moins de 100€. La formation en elle coûte aux alentours de combien à votre avis ?
J'ai aussi téléchargé les fichiers PDF pour le dossier d'inscription et les documents demandés. En lisant le dossier d'inscription une information demandée me bloque. Un numéro INES, INE ou BEA est demandé. Sauf que n'ayant pas le baccalauréat et ayant arrêté le lycée très tôt, je n'ai aucune de ces numéros. Comment faire ?

Merci encore et désolé pour mes nombreuses questions ennuyeuses, je suis vraiment intéressé et j'essaie de me renseigner un maximum!

Par **Yzah**, le **06/05/2019** à **17:07**

Re bonjour,

Au vu de votre orthographe et de votre rédaction, vous avez tout de même des capacités non négligeables (l'absence de diplômes autre que le brevet n'est qu'un détail administratif), ne vous sous-estimez pas.

Il me semble qu'il n'y a aucun pré-requis pour intégrer la capacité, en terme de diplômes. Quand je m'étais renseigné pour éventuellement intégrer une capacité en droit les frais de scolarité étaient équivalents ou inférieur à ceux d'une année de licence soit autour de 120€ l'année + le fameux CVEC d'une centaine d'euros. La sélection pour la capacité de fait sur dossier + entretien. De la motivation et de l'intérêt pour le droit vous serviront.

Concernant l'absence de numéros, je pense que vous en avez forcément un. Regardez vos anciens bulletins, contactez votre ancien établissement. Vous aviez forcément votre INE pour votre brevet (convocation, relevés de notes du brevet). .

Par **Lorella**, le **06/05/2019** à **18:22**

Des informations sur la capacité en droit

https://www.cidj.com/etudes-formations-alternance/etudes-superieures/la-capacite-en-droit

je pense que reprendre des études à distance va être difficile pour vous. Il serait mieux de le faire en présentiel.

ps : vous ne dites pas où vous vous situez.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Lakelylake**, le **06/05/2019** à **18:57**

Je vous remercie, encore, pour vos précieuses réponses rapides!! Ça m'est d'une grande aide :)

Je m'excuse, j'ai complètement oublié de préciser d'où j'étais ! Je suis dans les Bouches-du-rhône, en Provence Alpes Côte d'Azur, juste à une trentaine de minutes de Marseille ! Je rêve d'effectuer une licence de droit au Faculté de Droit en Aix en Provence, même si je dois passer par celui de Marseille pour la formation :)

Je vous remercie pour le lien Lorella, je l'ai consulté et ça me rassure vraiment que l'unique condition soit d'âge. Mais, c'est écrit que la formation est très compliquée (même si certainement moins que la licence et le master lol), pensez-vous qu'avec mon niveau scolaire de collégien j'ai la moindre chance ? Pour ce qu'est la quantité de travail requis ce n'est pas un souci, je suis armé de ma volonté, d'une motivation sans limites et suis prêt à tout donner, mais serait-ce suffisant ? C'est honnêtement ce qui m'effraie le plus, mais ça ne m'arrêtera pas !

Je vous remercie Yzah pour votre commentaire ! J'en suis grandement touché ! :))
J'étais un grand lecteur avant de plonger suite à plusieurs soucis, qui m'ont d'ailleurs poussé à la déscolarisation, mais maintenant je vais beaucoup mieux et suis prêt à m'améliorer ! Je pourrais peut-être même reprendre mon projet d'études de rêve et cela, grâce à vous, les gentils membres de ce forum !
Pour ce qu'est des prix, c'est effectivement un océan d'écart avec ceux du CNED! C'est rassurant !
De la motivation et d'intérêt pour ce monde, c'est tout ce que j'ai de plus grand, suffit de m'en parler et j'ai les yeux qui brillent comme les étoiles ! Mais la sélection se faisant sur dossier, comment cela se passe-t-il ? Pour être honnête, je n'ai jamais vraiment été dans une situation semblable, du coup tout ce qu'est sélection sur dossier et systèmes semblables je n'y connais rien... Si c'est en lien avec le dossier scolaire, comment le valoriser ? Comme vous savez je n'ai pas été loin en études. Comment pourrais-je préparer un dossier convaincant ? Augmenter mes chances autant que je peux ? Je n'ai aucune connaissance dans le milieu du droit ou des études en général du coup suis dans un océan que je ne connais absolument pas.
Pour le numéro, je vais fouiller à nouveau dans ma paperasse scolaire, dans le cas où je ne le retrouverai pas, je me rendrai à mon ancien établissement où j'ai été diplômé du Brevet, peut-être ils sauront. C'est bien le numéro INE qu'il me faut dans mon cas ?

Également, devrais-je attendre l'ouverture des inscriptions pour la formation avant d'acheter le CVEC ? J'ai peur de le prendre trop tôt ou trop tard dans le cas où je ne serai pas accepté en formation....

Je vous remercie à nouveau!

Par **Lakelylake**, le **06/05/2019** à **19:43**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

(Je m'excuse pour le doublon, je ne sais comment modifier un message.)

Lorella, je souhaite déjà faire une formation en présentiel, les cours à distance ne m'intéressent pas autant même si ce n'est pas un souci pour moi :)

Également, je viens de trouver mon numéro national ! :)

Par **Lakelylake**, le **06/05/2019** à **20:45**

Je viens de trouver cela sur le site du fac à proximité de mon domicile :

https://facdedroit.univ-amu.fr/scolarite/capacite-droit-1

Si j'ai bien compris, il me suffit de me présenter à un rendez-vous pris après le 6 juillet avec les documents demandés et je serai inscrit sûrement ?

Merci !
Je m'excuse de vous noyer sous mes questions :(

Par **Lakelylake**, le **07/05/2019** à **00:17**

J'ai également trouvé cela au sujet des inscriptions :
https://facdedroit.univ-amu.fr/formation-continue/inscriptions-formation-continue

Ça me parle d'un avis favorable ou non à la candidature. Comment candidater ? Rien n'est précisé à ce sujet sur aucune des pages...

Également, la formation étant en continue et non initiale, elle me coûte 900€ et miettes l'année. Apparemment financement possible par Pôle Emploi, je pourrais peut-être également décrocher quelque chose de la part de la Mission Locale, c'est à voir. En tout cas le prix ne m'est pas un frein, ce n'est pas ça qui va définir mon futur, je veux juste savoir comment y entrer. Afin de ne pas alerter par avance ou en retard mes conseillers pour une aide possible et débuter officiellement le projet.

J'ai aussi remarqué sur une page, au sujet des profils visés :

https://facdedroit.univ-amu.fr/formation-continue/accueil

"Personne en reprise d'étude", correspond-il à mon profil ? Sur cette ligne est également précisé "(interruption d'au moins 2 ans)". Sachant que moi je n'ai arrêté en milieu d'année qu'un an avant, serait-ce un obstacle m'empêchant d'accéder à la formation ? Je corresponds également aux autres profils (peut-être "financé par un tiers") et " demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à Pôle Emploi".

Je m'excuse encore pour le message en trop, j'appuie partout mais je ne trouve pas comment modifier mes anciens messages afin de les mettre à jour au lieu de polluer l'espace

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

messages.
Mais voilà, je passe mon temps à chasser des renseignements du coup chaque découverte me fait quelques questionnements en plus ou moins !

Je vous remercie et mille excuses ! Promis je m'arrête là

Par **Yzah**, le **07/05/2019** à **07:25**

Quand je dis sélection sur dossier, vous complétez votre dossier (souvent avec Cv dans lequel il ne faut pas hésiter à mentionner des engagements sportifs, auprès d'associations... ou passe-temps valorisants + lettre de motivation). La plupart du temps suite à ce dossier vous aurez un entretien de motivation (un peu comme un entretien de recrutement). Un prof de la capacité vous reçoit et vous questionne.

Quel est votre parcours?
Quelles sont vos motivations?
Pourquoi une capacité en droit et pas autre chose (DAEU ou reprise d'etudes par un CAP ou je sais pas quoi) ?
Les recruteurs aiment aussi la question: donnez 3 de vos qualités et 3 défauts.
Que visez vous avec une capacité ? (Entrée en licence ou concours pour des postes)

Quant à mieux connaître l'univers juridique « avant la rentrée » le sujet a été abordé sur le forum (commencer le droit avant la rentrée). N'hesitez pas à chercher et à consulter des sites comme celui du ministère de la justice, celui de l'assemblée nationale et du sénat pour vous famailiariser avec ces institutions (également celui de l'abus cour débat cassation, un de mes préférés!)

Ce sont ces petites connaissances qui peuvent paraître dérisoire qui feront la différence.

Par **Lorella**, le **07/05/2019** à **09:36**

Bonjour Lakelylake

Ne cherchez pas, ce forum ne permet pas de modifier son message après l'avoir posté. Seuls les membres du staff peuvent le faire.

INE ? BEA ? explications ici

https://www.digischool.fr/lycee/parcoursup/parcoursup-ou-trouver-son-numero-bea-ine-30909.html

Par **Lorella**, le **07/05/2019** à **10:13**

Je vous conseille d'aller voir la rubrique MOOC de ce forum où j'annonce les formations en

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

droit à venir. Il s'agit de formation à distance ouverte à tous, sans condition de diplôme et gratuites.

http://www.juristudiant.com/forum/mooc-f78.html

Je vous conseille particulièrement celle-ci

http://www.juristudiant.com/forum/mooc-le-droit-est-ce-pour-moi-t32481.html

Fin d'inscription 1er juillet 2019.

Il faut s'inscrire préalablement sur la plateforme FUN (france université numérique). Cela vous permettra de vous familiariser avec le droit.

Par **Lakelylake**, le **07/05/2019** à **12:41**

Je vous remercie pour vos explications ! Ça m'aide à y voir plus clair.

Oui, je vais me renseigner sur tout ce que vous dites !
Quant au MOOC, même si j'arrive en fin de formation, je viens de m'y inscrire et ça a l'air chouette.

Pour ce qu'est du Capacité en Droit, je viens de recevoir un mail de la part de l'accueil de l'université et il me dit que cette formation s'adresse 1à un public plus âgé. Je ne comprends pas... Je remplis pourtant la condition d'âge et n'a pas de baccalauréat. N'est-ce pas censé être les seuls conditions ? Il me redirige vers un autre site nommé Service Universitaire d'insertion et d'Orientation.

Par **Lakelylake**, le **07/05/2019** à **13:08**

Lorella, vous m'avez conseillé de suivre cette formation en présentiel, mais étant refusé, me conseillez-vous de me rediriger au formation par CNED ?

Je verrai à nouveau en Juillet si l'université me refuse toujours. Dans tous les cas les inscriptions CNED ne s'ouvrent qu'en Septembre.

Par **Yzah**, le **07/05/2019** à **16:42**

Re, un refus c’est étonnant. Y a t -Il d’autres facs près de chez vous? Sinon le cned propose aussi la capacité en droit.

Par **Lorella**, le **07/05/2019** à **17:25**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Je vous conseille une formation en présentiel pour éviter de décrocher. Vous aurez plus de soutien.

A partir du moment où vous vous êtes inscrite sur un MOOC de FUN, vous aurez accès aux cours même après la fin de la formation au cas où vous n'avez pas terminé. Si vous arrivez à terminer les cours et les quizz aux échéances indiquées et que vous obtenez le score requis, vous obtiendrez une attestation de réussite (principe des mooc). Après les échéances, les quizz se désactivent. Je pense que c'est bien pour vous de le faire pour justifier de votre motivation à suivre des cours de droit.

Je n'ai pas d'avis sur le CNED n'ayant pas eu affaire à leurs cours.

Par **Lakelylake**, le **07/05/2019** à **18:11**

C'est le seul fac qui propose cette formation... Il y en a 2 de Droit, 1 seul qui propose.
Pour le CNED finalement pour cette formation ça ne paraît pas très possible non plus, j'ai consulté leurs documents et apparemment pour passer l'examen il faut postuler auprès d'un l'université de droit, qui peut nous refuser s'ils proposent eux aussi cette formation et qu'on n'a pas été chez eux. Cas de l'académie de ma région. Ils pourront me refuser l'accès à l'examen, dans quel cas j'aurai perdu beaucoup de temps et d'argent à préparer un examen inaccessible.

Et parfait pour les cours de MOOC. Je ne sais pas si j'arriverai à tout terminer avant la date de fin, mais dans tous les cas je suis là pour les cours, qui paraissent très intéressants !

Je m'attendais pas à être refusé de sorte avant même de postuler. C'est incroyablement demotivant...

Par **Lakelylake**, le **07/05/2019** à **18:17**

La seule réponse qui m'a été donnée, à la lettre :

? "je pense que la Capacité en droit n'est pas adapté au vu de votre situation, elle concerne plutot un public plus âgé. Il faudrait vous rapprocher du SUIO qui vous conseillera (voir le lien) : https://suio.univ-amu.fr/ " ?

Ai-je mal compris quelque chose ? 17 ans n'est-il pas l'âge requis pour cette formation ?
Avant même de voir à quel point je suis motivé et déterminé ils me rejettent.
À l'ouverture officiel des inscriptions je serai même âgé de 18, qu'est-ce qui m'empêche l'accès ?

J'ai contacté le lien qu'on m'a passé. Je ne sais pas s'ils pourront m'aider un minimum mais je l'espère !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Lorella**, le **07/05/2019** à **18:50**

La condition est d'avoir 17 ans minimum, sans aucun critère de diplôme. Je ne vois pas pourquoi on vous refuse. Est il écrit quelque part sur le site de cette université les conditions d'admission ?

Par **Lakelylake**, le **07/05/2019** à **18:57**

Oui tout est indiqué ici :

https://www.facdedroit.univ-amu.fr/formation-continue/accueil

La seule condition qui m'est juste c'est le fait de ne pas être étudiant depuis 2 ans au moins vu que j'ai quitté l'école y a qu'un an. Je ne pense pas que ça m'empêche l'inscription en formation.

Par **Lorella**, le **08/05/2019** à **10:29**

voilà j'ai retrouvé le lien

https://facdedroit.univ-amu.fr/formation-continue/accueil

voici ce que je comprends :

le fait d'avoir interrompu ses études (peu importe la durée) ne permet pas de faire partie de la catégorie formation initiale avec statut étudiant.

Dans ce cas on bascule dans la catégorie formation continue, avec statut stagiaire de la formation continue. Il est indiqué une liste de situations, mais elles ne sont pas cumulatives.

[citation]Les personnes inscrites en formation continue sont en revanche qualifiées de "stagiaires de la formation continue" ; ce statut concerne :

- Personnes en reprise d'études (interruption au moins de 2 ans)
- Toute personne dont la formation est financée par un tiers (employeur, OPCA, collectivités…),
- Salariés hors contrat étudiant et hors contrat d'apprentissage (notamment salariés sous contrat de professionnalisation) et les personnels de la fonction publique,
- Professions libérales, travailleurs indépendants, artisans, conjoints d’artisans et commerçants,
- Personnes inscrites à Pole Emploi (demandeurs d’emploi indemnisés ou non indemnisés),
- Bénéficiaires du R.S.A.,
- Particuliers désireux de suivre une formation en cursus spécifique formation continue ou souhaitant des aménagements pédagogiques spécifiques,
- Bénéficiaires d’une VAP (Validation des Acquis Professionnels) ou d’une VAE (Validation

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

des Acquis de l’Expérience).[/citation]

Vous vous situez dans la catégorie : - Personnes inscrites à Pole Emploi (demandeurs d’emploi indemnisés ou non indemnisés),

Par **Lakelylake**, le **08/05/2019** à **13:28**

Oui, j'ai justement demandé des informations complémentaires sur la formation continue, en précisant que je suis chez Pôle Emploi. Je ne sais pas pourquoi on m'a refusé même si je corresponds à un des publics visés. Je suis censé pouvoir accéder au formation n'est-ce pas ?

J'imagine y a eu un malentendu avec la personne qui m'a répondu. Je verrai bien à l'ouverture des inscriptions.

En attendant si vous avez des conseils à me donner pour me préparer à candidater, je vous les prends !

Merci énormément pour tout le temps que vous m'accordez ! C'est vraiment précieux :)

Par **Lorella**, le **08/05/2019** à **18:29**

Oui un problème de communication, de compréhension, c'est possible.

Vous pourrez montrer votre lettre de motivation et votre CV sur le forum, si vous voulez.

Par **Lakelylake**, le **08/05/2019** à **19:09**

Volontiers !
Mais je ne pense pas qu'il y ait quoique ce soit que je puisse mettre en valeur sur mon CV. En formations c'est vraiment vide, expérience et engagements en associations rien non plus cause de mon jeune âge.
Tout ce que je peux mettre d'axé vers ces études c'est mon expérience passée dans la rédaction de textes dans des contextes entièrement personnelle et scolaire.

Devrai-je faire un nouveau sujet ?

Par **Lorella**, le **08/05/2019** à **20:28**

Je ne sais pas dans quelle rubrique à vrai dire. Isidore, tu peux guider Lakelylake, merci.

Pour votre CV, oui je comprends que c'est plus difficile dans votre cas. Il faut miser en effet

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

sur des informations utiles en lien avec le domaine juridique. Vous pourrez indiquer mooc en droit sur FUN, membre du forum de droit juristudiant, assistance à des audiences de tribunaux (si vous l'avez fait, pas de mensonge).

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/05/2019** à **07:48**

Bonjour

Pour un soucis de lisibilité vous devriez créer un sujet dans la rubrique "Question de méthodologie"

Par **Lakelylake**, le **09/05/2019** à **13:29**

Bonjour,

C'est parfait je vous remercie !
Oui, Lorella, je ne mentirai pas que ce soit sur mon CV ou lettre de motivation, je sais que ça peut me porter préjudice.

Je vous remercie encore et me dirige de ce pas vers la rubrique conseillée !

Bonne journée :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/05/2019** à **14:47**

Bonjour

Finalement, il serait préférable que fassiez un sujet dans cette section
http://www.juristudiant.com/forum/cv-et-lettre-de-motivation-f79.html

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés